

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

S²LOW

ID : 032-213201601-20231213-DEL202312002TER-BF



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée. La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débuté en juin 2023 aboutie ce jour à la présentation du Budget Primitif 2024 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité mais également de les étaler sur une période d'exécution plus longue.

C'est le choix que fait la Ville de L'Isle Jourdain en adoptant le Budget Primitif 2024 dès décembre.

Si ce choix présente les avantages précités, il comporte cependant un inconvénient puisque son vote précède l'adoption du Compte Administratif et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le vote du Budget Primitif 2024 se fera donc sans reprise des résultats 2023.

Toutefois, les prévisions budgétaires ont été faites en connaissant le niveau prévisionnel des résultats 2023 de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris dans le Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2023, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2023.

Si nécessaire, un nouvel examen des dépenses sera organisé lors du vote du Budget Supplémentaire afin de déterminer lesquelles doivent être amendées, abandonnées, reportées ou ajoutées.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2023 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget 2024 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 21 novembre dernier :

Depuis 2020, la nouvelle mandature a été marquée successivement par une crise sanitaire qui a nécessité une mobilisation sans précédent pour lutter contre le Covid-19, suivie par la guerre en Ukraine et depuis 2022, les collectivités comme les particuliers sont touchés de plein fouet par une inflation galopante qui renchérit les coûts de l'énergie et des matières premières. Malgré ce contexte de crises successives, grâce à un pilotage budgétaire rigoureux, la plupart des engagements pris en 2020 sont déjà tenus ou en passe d'être concrétisés.

Conformément aux engagements pris auprès des Lislois, le budget 2024 sera construit avec une volonté affirmée de maintien de la qualité de vie et du service rendu à la population.

Le budget 2024 sera guidé par les éléments clés suivants :

- Optimisation accrue des recettes ;
- Maintien du soutien aux associations
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour compenser les hausses des énergies ;
- Maintien du niveau d'épargne brute ;
- Stabilité de la fiscalité directe locale ;
- Maîtrise de la dette et poursuite du désendettement ;
- Adaptation du programme d'investissement à la situation actuelle et à nos ressources dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement qui découle du programme politique de la municipalité.

Les budgets 2024 de la commune et de la ZAC Porterie Barcelone sont marqués par le changement de nomenclature budgétaire, ils passent à la nomenclature M57. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

I - BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

1.1 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

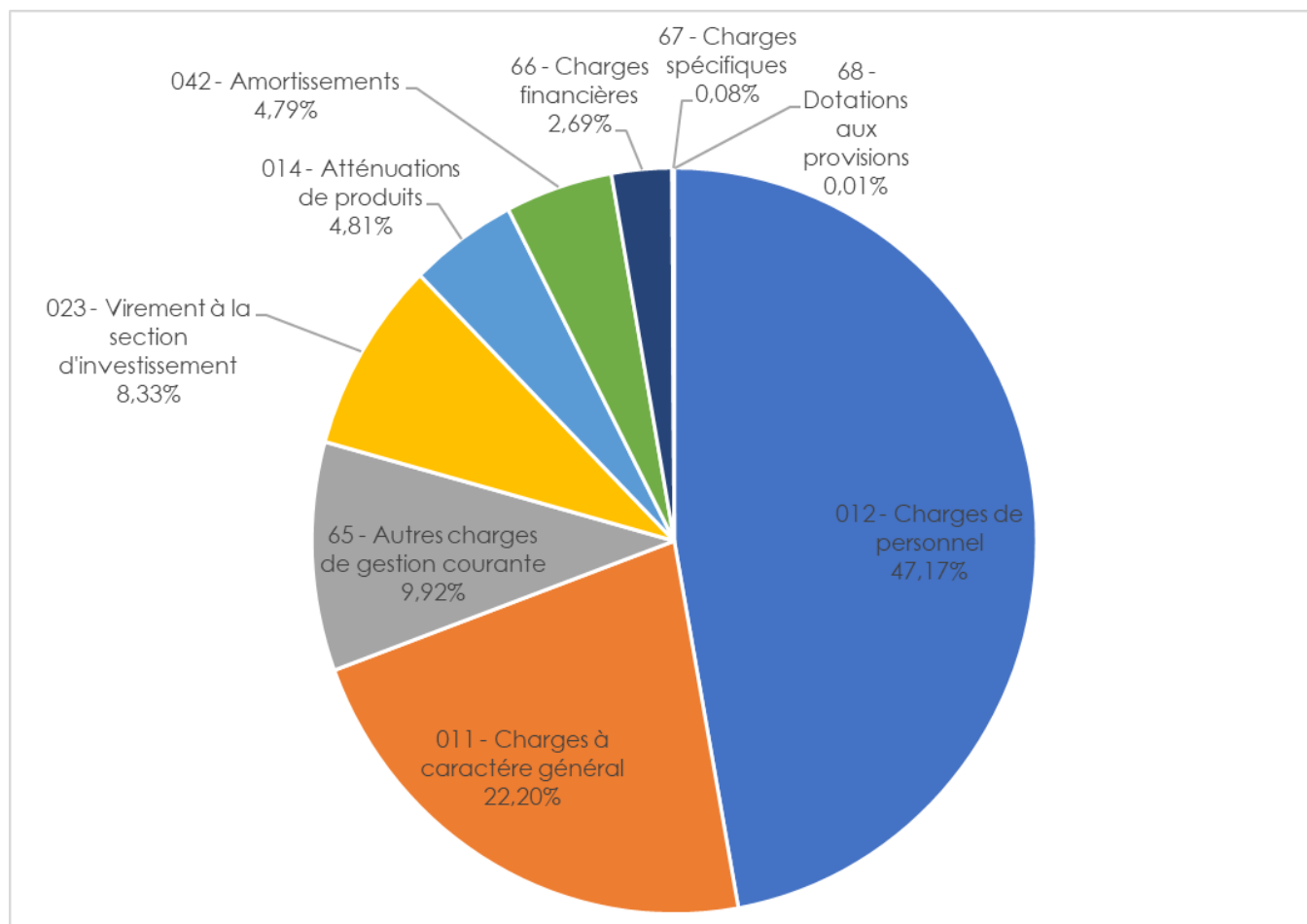
	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	12.000.000,00	12.000.000,00
INVESTISSEMENT	7.000.000,00	7.000.000,00
TOTAL BP 2024	19.000.000,00	19.000.000,00

EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2024 / BUDGET PRIMITIF 2023

Compte	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2023 / BP2022
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE		11.140.000,00	12.000.000,00	+ 7,72 %
RECETTE		11.140.000,00	12.000.000,00	
INVESTISSEMENT				
DEPENSE		5.270.000,00	7.000.000,00	+ 32,83 %
RECETTE		5.270.000,00	7.000.000,00	

1.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		12 000 000,00
011	Charges à caractère général	2 664 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 660 000,00
014	Atténuations de produits	577 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 190 000,00
66	Charges financières	323 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00



A - LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2024 à 2.664.000,00 € contre 2.637.000,00 € au BP 2023 soit en hausse de + 1,02 %.

Les principales évolutions de ce poste par rapport au BP 2023 concernent :

Nature	Libellé - Nature	BP2023	BP2024	valeur	%
611	Contrats prestations de services avec des ent	256 615,00	401 000,00	144 385,00	56,27%
60632	Fournitures de petit équipement	288 960,00	321 395,00	32 435,00	11,22%
61524	Entretien et réparation bois et forêts	12 200,00	30 000,00	17 800,00	145,90%
63512	Taxes foncières	60 250,00	73 780,00	13 530,00	22,46%
6262	Frais de télécommunication	32 000,00	44 700,00	12 700,00	39,69%
60621	Combustibles	154 000,00	140 000,00	-14 000,00	-9,09%
60624	Produits de traitement	37 000,00	21 000,00	-16 000,00	-43,24%
62876	Au GFP de rattachement	72 000,00	52 500,00	-19 500,00	-27,08%
60612	Energie électricité	447 000,00	380 000,00	-67 000,00	-14,99%
60623	Alimentation	120 450,00	16 750,00	-103 700,00	-86,09%

B - Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel sont en hausse de 301.000,00 € par rapport au BP 2023 soit + 5,62 %. La prévision budgétaire prend en compte :

- Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité) qui, comme chaque année, apportent mécaniquement des charges supplémentaires :

- revalorisation indiciaire / reclassement = 75.000,00 €
- avancements échelon = 17.000,00 €
- avancement de grade = 20.000,00 €
- éléments intervenus en 2023 et impactant 2024 en année pleine : avancement d'échelon, stagiatisation, mutuelle = 64.150,00 €

- Les effets en année pleine des évolutions réglementaires :

- 5% smic non titulaires = 15.600,00
- les effets en année pleine de la hausse du point d'indice de 1,5 % = 25.000,00 €

- le renforcement des services

- le remplacement et requalification affaires culturelles = 15.000,00 €
- le recrutement d'un chargé de mission Développement Durable = 21.500,00 €
- le recrutement d'un agent de propreté urbaine = 35.000,00 €
- le recrutement d'un conseiller de prévention à mi-temps = 8.750,00 €
- le recrutement d'un apprenti communication = 4.000,00 €

C - LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 1.190.000,00 €, en hausse de + 1,71 % par rapport au BP 2023.

Suite à la réforme de la M57, l'ensemble des subventions sont maintenant regroupées au chapitre 65. En effet, la notion comptable de subvention exceptionnelle n'existe plus. Les subventions aux associations s'établissent à 345.000,00 €, en augmentation de 4,9 % hors atlas de biodiversité.

Une subvention de 10.000,00 € est inscrite pour le Centre Communal d'Action Sociale.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2024, augmente de 15.000,00 € soit + 4,62 % par rapport au BP 2023.

Les autres contributions obligatoires sont en augmentation de 3,64 %. Elles concernent la participation à l'école privée du Clos Fleuri et la participation versée à la Région pour le transport scolaire intra-muros.

D - LES CHARGES FINANCIERES

Elles s'établissent à 323.000,00 € et sont en baisse de - 6,38 % par rapport au BP 2023.

E – LES ATTENUATIONS DE CHARGES

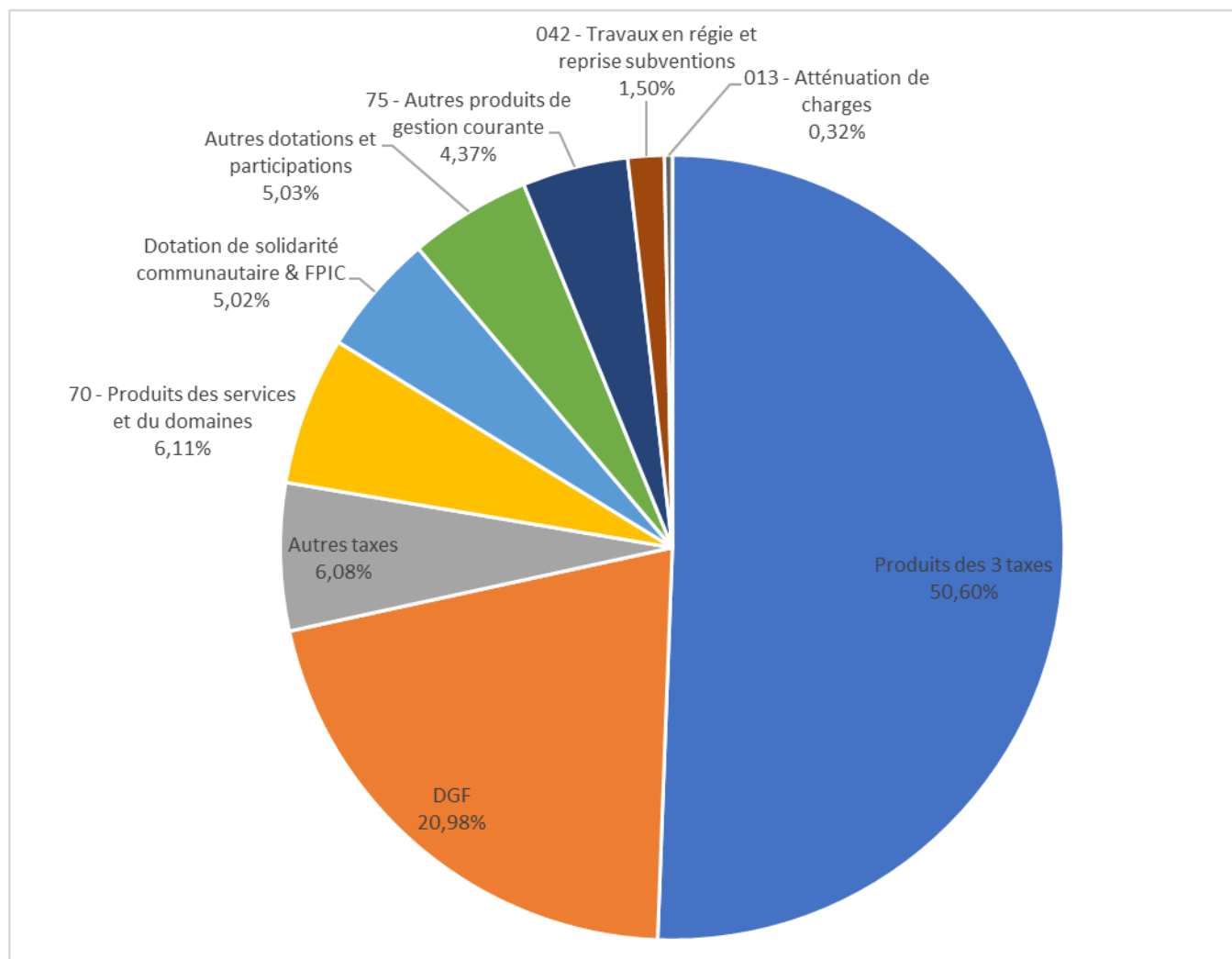
La commune étant contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépense est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 575.000,00 € compte tenu des différents transferts de compétence opérés au profit de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

F – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une enveloppe est prévue d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

1.3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
FONCTIONNEMENT		
RECETTE		12 000 000,00
013	Atténuations de charges	38 750,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	733 250,00
73	Impôts et taxes	602 000,00
731	Fiscalité locale	6 801 000,00
74	Dotations et participations	3 121 000,00
75	Autres produits de gestion courante	524 000,00



A - IMPOTS ET TAXES

Le chapitre impôts et taxes représente 61,69 % des recettes de fonctionnement totales, il est en hausse par rapport au BP 2023 de + 8,66 %.

Les contributions directes (taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires) représentent 50,6 % des recettes de fonctionnement totales, soit + 9,64 % par rapport au BP 2023.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- sans hausse des taux d'imposition communaux (pour la 14^{ème} année consécutive) ;
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 de + 5,00 % ;
- avec une revalorisation physique des bases.

PREVISION ELABORATION BP	TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2023	REVALORISAT* SELON IPCH prévisionnel	EVOLUTION PHYSIQUE	EVOLUTION TOTALE	BASES D'IMPOSITION HYPOTHESE BP 2024	EVOLUTION	TAUX 2024	TOTAL	COEF CORRECTEUR	TOTAL
		ETAT - 1259									
	TAXE SUR LE FONCIER BATI	8 648 000	5,0%	1,0%	6,0%	9 166 880	518 880	73,29%	6 718 406	-1 045 904	5 672 503
	TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	234 500		-1,0%	4,0%	243 880	9 380	129,89%	316 776		316 776
	TAXE D'HABITATION	459 021		1,0%	6,0%	486 562	27 541	17,16%	83 494		83 494
	TOTAUX	9 341 521				9 897 322	555 801		7 118 676	-1 045 904	6 072 773

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2024.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à 512.000,00 €. Mais en l'absence de pacte financier avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, cette recette est incertaine dans le temps. Elle pourrait être remise en cause si la CCGT devait rechercher des ressources nouvelles.

Le FPIC est inscrit à hauteur de 90.000,00 €.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu au BP 2024 pour un montant de 375.000,00 € en baisse par rapport au BP 2023 de - 16,67 %.

Le produit de la taxe sur l'électricité est prévu au BP 2024 pour un montant de 275.000,00 €.

Les droits de place sont estimés à 45.000,00 €.

B - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre est en progression de + 7,47 % par rapport au BP 2023. Il représente 26 % des recettes totales de fonctionnement.

Pour élaborer le budget primitif 2024 en matière de dotation de l'Etat, nous avons dû partir sur des hypothèses d'évolution dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2024 :

	2024
Dotation forfaitaire (DF)	696.000,00
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1.422.000,00
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	400.000,00

La Dotation Globale de Fonctionnement est donc estimée en hausse de + 8,39 %, soit par habitant + 3,28 %.

Les compensations fiscales s'élèvent à 344.000,00 € soit + 28,00 % par rapport au BP 2023.

Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est reconduit à 123.000,00 €.

C – LES AUTRES RECETTES

Les produits des services et du domaine (cantine, bibliothèque, occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2024 à hauteur de 733.250,00 € en baisse de - 1,97 % par rapport au BP 2023, notamment suite à la mise en place de la gratuité de la médiathèque pour tout le monde.

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine (gendarmerie, centre social...) de la commune ainsi que des gîtes. Ces recettes sont estimées au BP 2024 à hauteur de 524.000,00 €, en hausse de 11,02 % par rapport au BP 2023, notamment suite à la mise en location des locaux de la supérette boulevard Carnot.

1.4 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		7.000.000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	180.000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200.000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25.000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1.330.000,00
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5.265.000,00

Les dépenses d'équipement sont inscrites au BP 2024 pour un montant de 5.265.000,00 € contre 3.708.550,00 € en 2023.

Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la municipalité pour l'exercice 2024, elles se détaillent ainsi :

BAULAC		900 000,00
SALLE SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE		875 000,00
PLAN DE CIRCULATION		710 000,00
RESTAURATION SCOLAIRE		480 000,00
COLLEGIALE - fin tranche 1 et début tranche 2		445 000,00
VOIRIES URBAINES ET RURALES		240 000,00
	VOIRIE RURALE	120 000,00
	VOIRIE URBAINE	100 000,00
	PAVE	20 000,00
MATRIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUE		228 000,00
EVOLUTION ARCHITECTURE RESEAU : SÉCURITÉ, ANTI VIRUS, SERVEURS	85 000,00	
LOGICIEL GESTION DU COURRIER ET GESTION CUISINE CENTRALE + PCS	59 000,00	
RENOVATION SONORISATION CM + LASSERRE + POLY	36 300,00	
RENOUVELLEMENT PARC COPIEURS	35 000,00	
RENOUVELLEMENT PARC ORDINATEURS	10 000,00	
TELEPHONE PM	2 700,00	
DECHARGE DU HOLL - maitrise d'œuvre + travaux 2024		200 000,00
ENVIRONNEMENT		185 000,00
	VEGETALISATION DU CENTRE VILLE	120 000,00
	TRAVAUX DIVERS	55 000,00
	VEGETALISATION DES QUARTIERS	5 000,00
	VEGETALISATION DES ECOLES	5 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC		182 000,00

ECLAIRAGE PUBLIC BAULAC	132 000,00
REPLACEMENT LED	50 000,00
MATERIELS SERVICES TECNHIQUES	138 500,00
BROYEUR TOUT VEGETAUX	35 000,00
MATÉRIEL EV TONDEUSES AUTOPORTEE	30 000,00
VEHICULE UTILITAIRE - ROTATION PARC	30 000,00
VEHICULE DE TOURISME - ROTATION PARC	20 000,00
MATÉRIEL ST	8 000,00
MATÉRIEL EVER	7 000,00
ECLAIRAGE DE NOEL	5 000,00
REVISION SYSTÈME ACCES PORTAIL ST + TELECOMMANDE	2 500,00
MOBILIERS	1 000,00
BASE DE LOISIRS	78 000,00
CHEMINEMENT BASE DE LOISIRS	36 000,00
REPLACEMENT JEU A COTE OIT	20 000,00
AIRE DE JEUX, FEETNESS, JEUX ENFANTS	15 000,00
MOBILIERS AMENAGEMENT DE LA BASE	7 000,00
COMPLEXE DU FOOTBALL STADE DU HOLL - réfection terrain honneur	100 000,00
GROUPE SCOLAIRE - CLIMATISATION ALSH MATERNELLE ET PRIMAIRE	60 000,00
COMPLEXE DU RUGBY - ÉCLAIRAGE LED TERRAIN HONNEUR FOOTBALL	60 000,00
CULTURE	57 000,00
FORET BOUCONNE - défense incendie	50 000,00
CIMETIERE - études agrandissement	40 000,00
MOBILIER URBAIN ET ABRIS VELOS	28 000,00
ECOLE NUMERIQUE - refonte sécurité réseau	25 000,00
TENNIS - chéneaux et éclairage LED	25 000,00
MOBILIERS ET MATERIELS SERVICES ADMINISTRATIFS	21 000,00
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	20 000,00
LOCAL POLICE MUNICIPALE - toiture	18 000,00
MAISON CLAUDE AUGÉ	18 000,00
HOTEL DE VILLE - climatisation	15 000,00
SECURITE	15 000,00
ECOLE RENE CASSIN chaufferie et verrière	15 000,00
AFFAIRES SCOLAIRE - mobiliers	11 500,00
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	8 000,00
ECOLE ANNE FRANK (ETENCHEITE)	5 000,00
HALLE DES SPORTS et GYMNASÉ	5 000,00
MUSEE	5 000,00
GITES	2 000,00

1.5 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
INVESTISSEMENT		
RECETTE		7.000.000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1.000.000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	575.000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200.000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	412.000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8.000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4.805.000,00

Dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2023 et de son affectation, la section d'investissement du Budget Primitif 2024 est proposée avec un emprunt d'équilibre de 4.805.000,00 €.

Cette prévision sera ajustée au Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats 2023.

Les dossiers de demandes de subvention qui seront déposés auprès des partenaires concerneront les projets ci-dessous :

- la salle sportive polyvalente du groupe scolaire ;
- la réhabilitation de la collégiale ;
- le plan de circulation ;
- la restauration scolaire ;

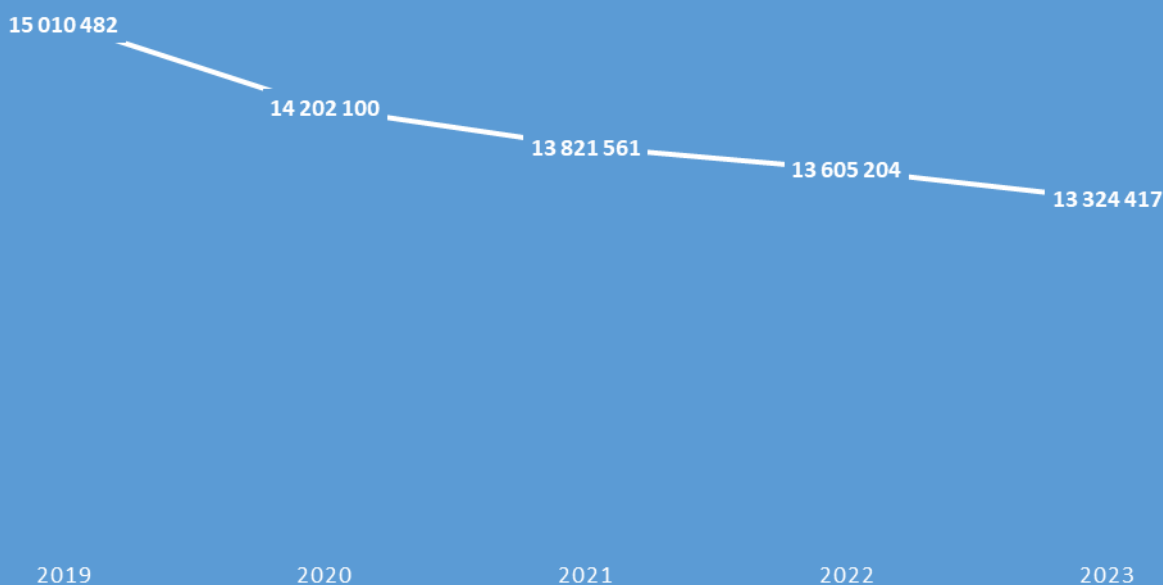
L'inscription des nouvelles subventions se fera lorsque la recette deviendra certaine, c'est-à-dire à réception de l'arrêté attributif. Ces recettes permettront également d'ajuster les prévisions budgétaires de l'emprunt d'équilibre 2024.

1.6 – LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 13.324.417 €, y compris l'emprunt 1.000.000 € réalisé en 2023.

	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2023	REMBOURSEMENT CAPITAL	CAPITAL NOUVELLE DETTE	VARIATION	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023
BANQUE POPULAIRE	485 137,38	-125 194,44		-125 194,44	359 942,94
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	3 128 262,98	-213 222,00	1 000 000,00	786 778,00	3 915 040,98
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	761 886,39	-128 013,47		-128 013,47	633 872,92
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	6 174 775,11	-542 396,48		-542 396,48	5 632 378,63
CREDIT FONCIER DE France	483 333,23	-66 666,68		-66 666,68	416 666,55
LA BANQUE POSTALE	2 281 420,32	-1 127 821,73		-1 127 821,73	1 153 598,59
SFIL - EX CREDIT LOCAL DE France	290 388,87	922 527,60		922 527,60	1 212 916,47
TOTAL	13 605 204,28	-1 280 787,20	1 000 000,00	-280 787,20	13 324 417,08

DETTE EN CAPITAL AU 31/12



II - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
EXPLOITATION		
DEPENSE		1 520 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	508 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	505 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	270 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	13 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		1 520 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 480 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		940 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	55 000,00
941	Station de traitement des eaux	123 000,00
966	Gestion des réseaux	297 000,00
995	PERIMETRE DE PROTECTION	420 000,00
RECETTE		940 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	740 000,00

Pour 2024, les investissements concerneront principalement :

- Programme de renouvellement réseaux AEP sur 10 ans = 297.000 €
- Mise en place de la DUP et des périmètres de protection de la ressource = 150.000 €
- Amélioration de la qualité de la ressource = 270.000 €

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2024

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2024	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	200 000,00	116 750,12	13 241,53	3 222,30	0,00	16 463,83
2015CE01 - INVT 2015	200 000,00	116 750,12	13 241,53	3 222,30	0,00	16 463,83
CREDIT AGRICOLE	400 000,00	134 335,18	28 347,46	5 438,19	0,00	33 785,65
CRCA000033 - Ext Rés/rues Lafayette/14 Juil Tél	150 000,00	75 281,73	8 089,84	3 042,76	0,00	11 132,60
CRCA00010 - EMPRUNT 150 000 € DEC 10	150 000,00	25 254,68	12 387,87	786,61	0,00	13 174,48
2012CRCA01 - INVESTISSEMENTS 2012	100 000,00	33 798,77	7 869,75	1 608,82	0,00	9 478,57
LA BANQUE POSTALE	150 000,00	97 410,81	9 750,06	1 280,38	0,00	11 030,44
2014BP001 - GESTION DES RESEAUX CLAL	50 000,00	20 833,45	3 333,32	434,76	0,00	3 768,08
2019BP01 - INVESTISSEMENTS 2019	100 000,00	76 577,36	6 416,74	845,62	0,00	7 262,36
TOTAUX	750 000,00	348 496,11	51 339,05	9 940,87	0,00	61 279,92

III - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
EXPLOITATION		
DEPENSE		760 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	307 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	211 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	40 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		760 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	745 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		470 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 000,00
941	STATION EPURATION	99 000,00
942	GESTION DES RESEAUX	296 000,00
RECETTE		470 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	315 000,00

Pour 2024, les investissements concernent :

- les études d'extension de la station d'épuration pour 30.000 € ;
- l'amélioration du réseau pour 296.000,00 €.

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2024

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2024	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
AGENCE DE L EAU ADOUR GARONNE	25 740,00	4 082,00	1 716,00	0,00	0,00	1 716,00
201001AGE - ROZES HARMOUNIES NINETS	15 990,00	2 132,00	1 066,00	0,00	0,00	1 066,00
120325185 - AVANCE	9 750,00	1 950,00	650,00	0,00	0,00	650,00
CRCA	280 000,00	91 585,56	21 544,42	2 941,81	0,00	24 486,23
200901CA - RESEAU ROZES CH DE MONTA	80 000,00	6 887,86	6 887,86	167,40	0,00	7 055,26
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE	100 000,00	33 798,77	7 869,75	1 608,82	0,00	9 478,57
2015CRCA01 - INVTS 2015 GARE	100 000,00	50 898,93	6 786,81	1 165,59	0,00	7 952,40
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	1 200 000,00	693 993,37	43 441,34	35 754,44	0,00	79 195,78
200501CLF - Station d'Epuration	1 000 000,00	584 826,95	36 213,51	31 215,12	0,00	67 428,63
200502CLF - Station d'épuration	200 000,00	109 166,42	7 227,83	4 539,32	0,00	11 767,15
TOTAUX	1 505 740,00	789 660,93	66 701,76	38 696,25	0,00	105 398,01

IV - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
EXPLOITATION		
DEPENSE		9 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 025,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	785,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 315,00
66	CHARGES FINANCIERES	375,00
RECETTE		9 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 500,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		7 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 850,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 250,00
RECETTE		7 100,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	785,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 315,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2024

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2024	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CRCA	23 000,00	7 773,73	1 810,04	370,03	0,00	2 180,07
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE	23 000,00	7 773,73	1 810,04	370,03	0,00	2 180,07
TOTAUX	23 000,00	7 773,73	1 810,04	370,03	0,00	2 180,07

V - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
EXPLOITATION		
DEPENSE		32 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 400,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 600,00
RECETTE		32 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 600,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		24 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 600,00
RECETTE		24 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2024

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2024	Montants à payer du 01/01/2024 au 31/12/2024			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	170 000,00	85 356,29	9 222,43	2 547,73	0,00	11 770,16
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQU	170 000,00	85 356,29	9 222,43	2 547,73	0,00	11 770,16
TOTAUX	170 000,00	85 356,29	9 222,43	2 547,73	0,00	11 770,16

VI - BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ZAC PORTERIE BARCELONE

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		250 000,00
011	Charges à caractère général	140 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00
66	Charges financières	10 000,00
RECETTE		250 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		250 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00
RECETTE		250 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00

VII - ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS LOCAUX

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS 2023

Nom Prénom	Mandat	COMMUNE			EPCI à fiscalité propre			Syndicat Mixte			SEM/SPL		
		Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	
FRANCIS/DRAC	Maire	Indemnité fonction	23 900,00 €	Président COGT	Indemnité fonction	23 906,00 €							
		Rembst frais	0,00 €		Rembst frais	0,00 €							
		Avantage en nature	0,00 €		Avantage en nature	0,00 €							
MARTINE ROUJIGNY	1 ^{er} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
JEAN LUC DUPOUX	2 ^{ème} Adjointe	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
DELPHINE COLLIN	3 ^{ème} Adjointe	Indemnité fonction	5 897,33 €	7 ^{ème} Vice-présidente Action sociale	Indemnité fonction	5 689,00 €							
		Rembst frais	0,00 €		Rembst frais	0,00 €							
		Avantage en nature	0,00 €		Avantage en nature	0,00 €							
GERALDINE LARRUE BOIZEAU	3 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	2 422,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
YANNICK NINARD	4 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
REGINE SAINTE LIVRADE	5 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
JEAN MARC VERDIER	6 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
MARYLIN VIDAL	7 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
BERNARD TANGOGNE	8 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	9 109,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
CLAIRE NICOLAS	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 252,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
JACQUES BIGNEBAT	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	4 380,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
ANGELE THULLIEZ	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 252,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
PIERRE SABATHIER	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 252,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
THIERRY CZAPLICKI	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 252,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										
PATRICK DUBOSC	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 252,00 €										
		Rembst frais	0,00 €										
		Avantage en nature	0,00 €										

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de l'Isle-Jourdain
Utilisateur : Idrac Francis

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202312002TER
Objet :	Budget primitif de la commune - BP 2024 - Note de présentation. A lier à la délibération DEL 202312002 du 14/12/2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-213201601-20231213-DEL202312002TER-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-213201601-20231213-DEL202312002TER-BF-1-1_0.xml	text/xml	950 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : 1 - NOTE DE PRESENTATION BP 2024.pdf Nom métier : 99_BU-032-213201601-20231213-DEL202312002TER-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	782.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 janvier 2024 à 16h57min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 janvier 2024 à 16h57min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 janvier 2024 à 16h57min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 janvier 2024 à 16h57min47s	Reçu par le MI le 2024-01-26